



Décision du Conseil fédéral du 10 juin 2022

Registres nationaux à référence spatiale (géoregistres) pour une Suisse numérique ; prise de connaissance d'un rapport et prochaines étapes

Vu la proposition du DDPS du 2 mai 2022,
vu les résultats de la procédure de co-rapport,

Il est décidé :

1. Il est pris acte du rapport d'évaluation des réponses du questionnaire sur les besoins pour un géoregistre adresses de bâtiments - Registres nationaux à référence spatiale (géoregistres) pour une Suisse numérique.
2. Le DDPS (swisstopo) est chargé d' étudier les domaines pour lesquels un besoin de création de géoregistre est avéré et élabore si nécessaire, en collaboration avec le domaine « Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI) », l'« Administration numérique suisse (ANS) », l'« Organe de coordination de la géoinformation au niveau fédéral (GCS) », la « Conférence des services cantonaux de Géoinformation et du Cadastre (CGC) », l'« Association des Communes Suisse (ACS) » et l'« Union des villes suisses (UVS) », un projet de consultation pour la création des bases juridiques afin d'introduire les géoregistres et le soumet au Conseil fédéral d'ici fin 2025.
3. Les ressources inhérentes à ces travaux préparatoires sont supportées par le budget ordinaire du DDPS (swisstopo).